



Annecy, le 30 novembre 2017

Madame le Recteur
Académie de Grenoble
s/c Monsieur le Directeur Académique de la
Haute-Savoie

Objet : montant de l'IMP pour les enseignants référents handicap

Madame le Recteur

Le SNUipp-FSU, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et Sud Education du département de la Haute-Savoie demandent que les engagements de revalorisation pris en faveur des enseignants référents sous la précédente mandature soient tenus à savoir le versement de l'indemnité de fonction particulière à son taux plafond de 2500 €.

En effet, qu'il s'agisse de leurs conditions de travail, des équipements dont ils disposent, du nombre de dossiers à traiter ou encore de leurs frais de déplacements, il y a urgence à avancer dans ce dossier. Les enseignants référents handicap ont droit, comme l'ensemble de leurs collègues du premier degré, à bénéficier d'une revalorisation.

Dans l'attente de vous lire, recevez, Madame le Recteur, nos respectueuses salutations.

<p>Pour le SNUipp-FSU 74, les co-secrétaires départementaux</p> <p>Martin Anceaume, Marie Delarue et Tuulikki Grépillat</p> 	<p>Pour le SGEN- CFDT 74 Secrétaire départemental</p> <p>Carme Marra</p> 	<p>Pour le SE-UNSA 74 Secrétaire départemental</p> <p>Emmanuel Fuss</p> 	<p>Pour Sud Education 74 Secrétaire départementale</p> <p>Laure Comte</p> 
---	--	---	---